

MAIRIE DE NEGRONDES

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2021

Synthèse de la séance

Etaient présents :

Le Maire : Françoise DECARPENTRIE

Les Adjoints :

Bertrand COMBEAU – Annie SEES – Corinne CHANTRY-RIBIERE

Les Conseillers :

Mmes Maryse AMBERT – Laëtitia BETIZEAU – Katia CABALLERO

Mrs Rémi DAURIAC – Jérôme CALVET – Christophe DOUBLET – Stéphane GRANGE – Yannick FATIN – Claude CAMELIAS

Etaient excusés : Sylvie TRONCHE – Christophe PATEYTAS (pouvoirs à F. DECARPENTRIE)

Secrétaire de séance : Maryse AMBERT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 4 MAI 2021

Adopté à l'unanimité sans rectifications.

COMPTABILITE

2 Décisions Modificatives (DM) doivent modifier le budget :

1. Pour rectifier les imputations comptables relatives à l'opération de cession de l'autoporté John Deere,
2. Pour augmenter de 5000 € les crédits ouverts à l'opération « logement de la Poste », pour permettre de finaliser la rénovation avant location.

ZONE ARTISANALE DU PEYRAT

La communauté de communes, en charge de la compétence ECONOMIE, gère les implantations d'entreprises sur les zones dédiées.

A Négrondes, elle prévoit une extension de celle du Peyrat avec la création de 5 lots supplémentaires et l'implantation d'un bassin d'infiltration pour recueillir les eaux en provenance des coteaux.

Le Conseil, appelé à se prononcer, est tout à fait favorable à cette demande d'autorisation environnementale. Toutefois, il tient à alerter sur le possible ruissellement des eaux pluviales en provenance des fermes situées en amont qui risquent d'avoir des conséquences sur la qualité des eaux retenues dans ce bassin.

LOYERS COMMUNAUX

Le loyer du salon de coiffure sera revalorisé au 1^{er} juillet, conformément à l'indice concerné. Il passe à 191.95 € ttc.

SYNDICAT DES EAUX DE LA DORDOGNE (SMDE24)

Le secrétariat de la Commission Territoriale du secteur est assuré par notre secrétaire de mairie, Stéphanie FAYE.

A ce titre, elle perçoit en fin d'année une indemnité en compensation du travail fourni.

Il est nécessaire de conclure une convention avec ce syndicat pour encadrer les modalités de rémunération. La collectivité versera l'indemnité à notre agent et se fera rembourser par le SMDE24, comme il était pratiqué auparavant avec l'ex SIAEP DE LA VALLEE DE L'ISLE.

BATIMENTS COMMUNAUX

Bâtiments de la Place Sudreau :

Les travaux avancent progressivement dans les 3 bâtiments : sanitaires + ancienne poste + logement. La pénurie de fournitures rencontrée par les artisans oblige à jongler entre les chantiers.

Logement des Fours à Chaux (M. Pradier) :

Le Conseil approuve le conventionnement PALULOS à conclure avec l'Etat. Il offrira une ouverture à l'APL aux locataires qui rempliront les conditions. Il permet aussi à la collectivité d'obtenir un prêt par la Caisse de Dépôts et Consignations.

Logement de la mairie :

Le Conseil décide de fixer à 320 € le loyer mensuel. S'y rajouteront éventuellement les charges liées au chauffage au gaz.

Ce logement est destiné à reloger M. PRADIER, en raison des travaux de rénovation du bâtiment qu'il occupe à l'heure actuelle.

En prévision :

Logement de l'école : comme pour le logement des Fours à Chaux, l'ATD (Agence Technique Départementale) réalisera un avant-projet sommaire pour sa réhabilitation. Les relevés sont en cours.

L'ATD est également sollicitée pour réfléchir sur un réaménagement de la zone AUDEBERT/HALLE/GARE.

REUNIONS DIVERSES

CHEMINS RURAUX : le Conseil accepte de confier l'entretien des chemins ruraux et l'ouverture de nouveaux circuits à la section VTT de l'Amicale Laïque, sous couvert d'une convention qui fixera les conditions d'intervention.

VISIO CONFERENCE AVEC LA SNCF : en lien avec l'opération « 1001 gares », nous nous sommes entretenus avec un responsable de la Direction Régionale sur le devenir du bâtiment de la gare. Les idées émergentes demandent à être approfondies.

COMMUNAUTE DE COMMUNES/Enfance et Jeunesse : Un diagnostic territorial a permis de faire le point sur les activités offertes aux jeunes du secteur et cerner les attentes des collectivités pour la mise en place de futures actions.

COMMUNAUTE DE COMMUNES/Evaluation des charges transférées : chaque compétence transférée, qu'elle soit en faveur de la communauté de communes ou des collectivités, doit être évaluée pour la compenser financièrement par l'intermédiaire des attributions de compensation.

2 sujets sont actuellement à l'étude :

1. Des logements sociaux, jusqu'alors gérés par la comcom, seront repris par certaines collectivités pour harmoniser les compétences entre le Jumilhacois et le Pays Thibérien.
2. Les nouveaux critères de voirie approuvés par les communes entraînent des modifications dans le calcul des attributions de compensation.

DIVERS

- ENTRETIEN DES ESPACES VERTS : Pour renforcer ponctuellement l'équipe technique, nous faisons appel à l'association d'insertion LE PIED A L'ETRIER qui intervient pour compléter le débroussaillage.
- RESTAURANT SCOLAIRE : il est décidé de renouveler le contrat de Laëtitia REIX, adjointe à la cantinière, de septembre 2021 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022.
- DEPART DE LA DIRECTRICE DE L'ECOLE : Après 5 ans à Négrondes, Charlotte BOUSQUET est mutée à Trélissac à la rentrée et sera remplacée dans ses fonctions de directrice par Sandrine LE PIERRES, enseignante en maternelle. Laëtitia GIRAUDET arrive de Bassillac en remplacement de Charlotte auprès des CM1/CM2.
- AGENCE POSTALE : les pics de fréquentation ne sont pas toujours réguliers. Nous ferons le point sur plusieurs semaines pour cibler au mieux les périodes les plus fréquentées et modifier au besoin les jours d'ouverture.
- INFORMATIONS EN DIRECT : les conseillers distribueront dans les boîtes aux lettres les flyers indiquant la marche à suivre pour télécharger l'application ComMaVille (CMV).
Qu'il s'agisse de travaux, d'interventions sur les réseaux, de manifestations à Négrondes ou alentours, d'autres activités, les administrés ou négrondais de coeur pourront être informés régulièrement sur leur smartphone en recevant une notification à chaque évènement.

Le 1^{er} juillet 2021
Le Maire, Françoise DECARPENTRIE